

LPS® Detex® Food Grade Silicone (Aerosol)

ITW Permatest

Référence: 01716

Numéro de version: 1.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 15/11/2025

Date de révision: 14/11/2025

Date d'impression: 19/11/2025

S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	LPS® Detex® Food Grade Silicone (Aerosol)
Nom d'expédition	AEROSOLS
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Pour usage industriel uniquement. Utiliser selon les instructions du fabricant.
--------------------------------------	--

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	ITW Permatest	ITW Pro Brands. -GA
Adresse	2360 Bristol Circle, Ste 101 Oakville, ON L6H 6M5 Canada	4647 Hugh Howell Rd. Tucker, GA United States
Téléphone	1-800-241-8334	770-243-8800
Télécopieur	1-800-543-1563	Pas Disponible
Site Web	www.itwprobrands.com	www.itwprobrands.com
Courriel	lpssds@itwprobrands.com	lpssds@itwprobrands.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	Dykem/Dymon/Scrubs = Call InfoTrac For_LPS & Other Brands = Call Chemtrec	Dykem/Dymon/Scrubs = Call InfoTrac For_LPS & Other Brands = Call Chemtrec
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-352-323-3500 (InfoTrac) +001 703-527-3887 (Chemtrec)	1-800-535-5053 (InfoTrac Inside US) 1-800-424-9300 (Chemtrec Inside US)
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-424-9300 (inside U.S.)	1-352-323-3500 (InfoTrac Outside US) +001 703-527-3887 (Chemtrec Outside US)

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification	Aérosols, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
----------------	---

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	  
Mention d'avertissement	Danger

Déclaration(s) sur les risques

H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut exploser s'il est chauffé
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P271	Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
P261	Éviter de respirer du gaz.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264	Se laver soigneusement tout le corps extérieur exposé après manipulation.

Déclarations de sécurité : Réponse

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité : Stockage

P405	Garder sous clé.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P403+P233	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé.

Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	% [poids]	Nom
64742-49-0	60-80	Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, _____ ..
68476-86-8.	10-30	LPG (liquefied petroleum gas) sweetened
110-54-3	<0.25	n-hexane***

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si les aérosols entrent en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil avec de l'eau fraîche. ▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en gardant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière supérieure ou inférieure de temps à autre. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, consulter un médecin. ▶ Le retrait de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être effectué que par du personnel formé.
Contact avec la peau	Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau. ▶ Laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés : ▶ Amener à l'air frais. ▶ Coucher le patient. Le garder au chaud et au repos. ▶ Les prothèses, telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins. ▶ Si la respiration est difficile ou arrêtée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et appliquer une réanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à commande pulmonaire, un masque avec sac à valve ou un masque de poche, comme appris. Effectuer un RCR si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un médecin.
Ingestion	Non considérée comme une voie d'entrée normale. ▶ Si des vomissements spontanés semblent imminents ou surviennent, gardez la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches pour éviter une éventuelle aspiration de vomé.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

PETIT INCENDIE :

- Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs ou de CO₂
- GRAND INCENDIE :**
- Pulvérisation d'eau ou brouillard

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	GÉNÉRAL ▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▸ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection. ▸ Envisager une évacuation. ▸ Combattre le feu depuis une distance sécuritaire, à partir d'un abri adéquat. ▸ Si possible, éteindre les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie causé par les vapeurs ait disparu. ▸ Utiliser de l'eau pulvérisée sous forme de jet fin pour maîtriser le feu et refroidir les zones adjacentes. ▸ NE PAS approcher des cylindres suspectés d'être chauds. ▸ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un jet d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible en toute sécurité, retirer les contenants de la trajectoire du feu. PROCÉDURES DE LUTTE INCENDIE ▸ La seule façon sûre d'éteindre un incendie de gaz inflammable est d'arrêter le flux de gaz. ▸ Si le flux ne peut pas être arrêté, laisser le contenu complet du cylindre brûler tout en refroidissant le cylindre et les alentours avec de l'eau depuis une distance sécuritaire. ▸ Éteindre un incendie sans arrêter le flux de gaz peut entraîner la formation de mélanges explosifs ou inflammables avec l'air. ▸ Ces mélanges peuvent se propager jusqu'à une source d'allumage. RISQUES PARTICULIERS ▸ Des pressions excessives peuvent se développer dans un cylindre exposé au feu, ce qui peut entraîner une explosion. ▸ Les cylindres avec des limiteurs de pression peuvent libérer leur contenu en raison d'un feu, et le gaz libéré peut constituer une nouvelle source de risque pour les pompiers. ▸ Les cylindres sans limiteur de pression n'ont pas de dispositif de sécurité pour une libération contrôlée et sont donc plus susceptibles d'exploser s'ils sont exposés à un feu. BESOINS EN LUTTE INCENDIE ▸ Le besoin de vêtements de protection contre les pénétrations et les embrasements généralisés ainsi que les protections spéciales devrait être déterminé pour chaque incident par un professionnel compétent en sécurité incendie. Prévenir par tous les moyens les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.
Risque d'incendie/explosion	▸ Le liquide et la vapeur sont inflammables. ▸ Risque d'incendie modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▸ La vapeur forme un mélange explosif avec l'air. ▸ Risque d'explosion modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▸ La vapeur peut voyager sur de grandes distances à partir de sa source. ▸ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition entraînant une rupture violente des contenants. ▸ Les aérosols peuvent exploser s'ils sont exposés à une flamme nue. ▸ En se rompant, les contenants peuvent être projetés et disperser des produits en flammes. ▸ Les risques ne se limitent pas aux effets de la pression. ▸ Peut émettre des fumées acides, toxiques et corrosives. ▸ En brûlant, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). Les produits de combustion comprennent : Le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO₂) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	▸ Nettoyer immédiatement tout écoulement. ▸ Éviter de respirer les vapeurs et tout contact avec la peau et les yeux. ▸ Porter des vêtements, gants et lunettes de protection. ▸ Éliminer toutes les sources possibles d'incendie et augmenter l'aération. ▸ Essuyer. ▸ Si aucun risque, placer les contenants endommagés dans un conteneur à l'extérieur, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué. ▸ Rassembler et entreposer les contenants non endommagés dans un endroit sûr.
Éclaboussures majeures	▸ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression ; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée. ▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▸ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection. ▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les égouts. ▸ Ne pas fumer, pas de flamme nue ou de source d'allumage. ▸ Augmenter la ventilation. ▸ Stopper les fuites s'il est sécuritaire de le faire. ▸ Un jet ou un brouillard d'eau peut être utilisé pour disperser/absorber les vapeurs. ▸ Absorber ou couvrir les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.

- ▶ Si c'est sécuritaire, placer les canettes endommagées dans un contenant à l'extérieur. Les canettes intactes doivent être regroupées et fixées de manière sécuritaire.
- ▶ Ramasser les résidus solides et les enfermer dans des contenants étiquetés pour traitement.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	▶ Éviter tout contact personnel, incluant l'inhalation. ▶ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît. ▶ Utiliser une zone bien ventilée. ▶ Prévenir l'accumulation dans les creux et les puits. ▶ NE PAS entrer dans les espaces clos tant que l'atmosphère n'a pas été vérifiée. ▶ Éviter de fumer, les flammes nues ou les sources d'allumage. ▶ Éviter tout contact avec des produits incompatibles. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ NE PAS incinérer ou percer les contenants d'aérosols. ▶ NE PAS diriger le jet directement sur des personnes, des aliments ou des ustensiles de cuisine. ▶ Éviter d'endommager physiquement les contenants. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Suivre les procédures de travail appropriées. ▶ Suivre les recommandations de manipulation et d'entreposage du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée selon les normes d'exposition établies afin de maintenir des conditions de travail sécuritaires. Niveau de stockage NFPA 30B : 3
Autres données	Conserver au sec pour éviter une corrosion des canettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des contenants et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la canette. ▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le loin de matériaux incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage du fabricant. ▶ Ne pas couper, percer, meuler, souder ni effectuer d'opérations semblables sur ou à proximité des conteneurs. Les contenants, même vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	▶ Distributeur d'aérosol. ▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatibilité d'entreposage	Éviter une réaction avec des agents oxydants.



- X — Ne doivent pas être entreposés ensemble
0 — Peuvent être entreposés ensemble en suivant des mesures spécifiques
+ — Peuvent être entreposés ensemble

Note : En fonction d'autres facteurs de risque, l'évaluation de la compatibilité basée sur le tableau ci-dessus peut ne pas être pertinente pour les situations d'entreposage, en particulier lorsque de grands volumes de marchandises dangereuses sont entreposés et manipulés. Il convient de se référer aux fiches de données de sécurité de chaque substance ou article et d'évaluer les risques en conséquence.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Yukon - Concentrations admissibles pour les substances contaminantes en suspension dans l'air	n-hexane***	Hexane (n-hexane)	100 ppm / 360 mg/m3	450 mg/m3 / 125 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination	n-hexane***	Hexane (n-Hexane)	50 ppm	62.5 ppm	Pas Disponible	Skin
Canada — Manitoba - Limites d'exposition professionnelle	n-hexane***	Pas Disponible	50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair; peripheral neuropathy; eye irr; BEI
Canada — Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle	n-hexane***	n-Hexane	50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair; peripheral neuropathy; eye irr; BEI
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	n-hexane***	n-Hexane	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	n-hexane***	Hexane (n-hexane)	50 ppm	62.5 ppm	Pas Disponible	Peau
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	n-hexane***	n-Hexane	50 ppm / 176 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	1 - substance may be readily absorbed through intact skin
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	n-hexane***	Hexane (n-Hexane)	50 ppm	62.5 ppm	Pas Disponible	Skin
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	n-hexane***	n-Hexane	50 ppm / 176 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pc: SKIN (percutaneous): Exposure is by contact with vapours or, of probable greater significance, by direct skin contact with the substance. The cutaneous route includes mucous membranes and the eyes.
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	n-hexane***	Hexane normal	50 ppm / 176 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pc: PEAU (percutanée)
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	n-hexane***	n-Hexane	50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: central nervous system impairment; peripheral neuropathy; eye irritation
Composant	IDLH originale			IDLH révisé		
Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	Pas Disponible			Pas Disponible		
n-hexane***	Pas Disponible			Pas Disponible		
LPG (liquefied petroleum gas) sweetened	Pas Disponible			Pas Disponible		

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses « d'échappement » différentes qui, à leur tour, déterminent les « vitesses de capture » de l'air frais circulant nécessaires pour retirer efficacement le contaminant.	
	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
	aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s
	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 pi/min)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :	
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
	1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air de la pièce
	2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité
	3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante
	4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement
Protection des yeux/du visage	Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.	
	► Lunettes de sécurité avec protections latérales. ► Les verres de contact peuvent présenter un danger particulier; les verres de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants.	
	Voir protection des mains ci-dessous	
	Porter des gants de protection généraux, ex., gants en caoutchouc légers.	
Protection corporelle	Voir autre protection ci-dessous	
Autres protections	Aucun équipement spécial n'est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON : ► Protections. ► Crème nettoyante. ► Unité de nettoyage pour les yeux. ► Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.	

Protection respiratoire

Filtre de type KAX-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Couleur	incolore		
État physique	gaz liquéfié	Densité relative (eau = 1)	0.66
odeur	caractéristique, légère	Coefficient de partage n-octanol / eau	>1
Seuil de perception des odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-inflammation (°C)	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Non applicable	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	<20.5
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	61	Poids moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	<17	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	<1	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	6	Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1	Composé volatil (% vol)	96
Pression de vapeur (kPa)	46.93	Groupe du gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils %	96.03%
Chaleur de combustion (kJ/g)	>30	Distance d'allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	▶ Températures élevées. ▶ Présence d'une flamme nue. ▶ Le produit est considéré comme stable. ▶ Aucune polymérisation à risque ne se produira.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7
Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour la reproduction
h) STOT – exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) Risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhaler	L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence. ATTENTION : Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation du contenu peut être mortelle.
Ingestion	Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.
Contact avec la peau	Ce produit a la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit.
Yeux	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des larmes ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).

Chronique	L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base de résultats d'études animales fournissant des preuves suffisantes pour suspecter fortement une altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques. La principale source d'exposition au gaz sur le lieu de travail est l'inhalation.	
LPS® Detex® Food Grade Silicone (Aerosol)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : 3.35 mg/kg ^[2]	Peau : effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Inhalation (Rat) CL50; 0.26 mg/L4h ^[2]	Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral (Rat) DL50; 16.75 mg/kg ^[2]	
n-hexane***	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation (humain) TClO : 190 ppm/8W ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 10mg - bénin
	Inhalation (rat) :LD50: 48000 ppm/4h ^[2]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral (Rat) DL50; 28710 mg/kg ^[2]	Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
LPG (liquefied petroleum gas) sweetened	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation (Rat) CL50; 658 mg/l4h ^[2]	Pas Disponible
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

Toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	Reproducteur	✓
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT – exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénicité	✗	Risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ - Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ - Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité					
LPS® Detex® Food Grade Silicone (Aerosol)	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	0.64mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	64mg/l	2
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	0.17mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	0.11mg/l	2
n-hexane***	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50(ECx)	4h	Les algues ou autres plantes aquatiques	0.12mg/L	4
	LC50	96h	Poisson	113mg/L	4
LPG (liquefied petroleum gas) sweetened	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance : eau/sol	Persistance : air
n-hexane***	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
n-hexane***	MOYEN (LogKOW = 3.9)
LPG (liquefied petroleum gas) sweetened	BAS (LogKOW = 3.39)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
n-hexane***	BAS (Log KOC = 149)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage	► Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement. ► Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagées dans un site approuvé. ► NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.
---	---

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par voie terrestre (TMD)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1950		
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	AEROSOLS		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe	2.1	
	Danger subsidiaire	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	80, 107	
	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L	
	Indice ERAP	Non applicable	

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1950		
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Aerosols, flammable		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	2.1	
	ICAO/IATA danger subsidiaire	Non applicable	
	Code ERG	10L	
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A145 A167 A802	
	Instructions d'emballage pour fret uniquement	203	
	Quantité maximale / colis pour fret uniquement	150 kg	
	Instructions d'emballage pour fret et aéronefs de passagers	203	
	Quantité maximale passagers et fret / colis	75 kg	
	Quantité de colis limitée dans avion de passagers et de fret	Y203	
	Quantité limitée Quantité maximale Passager et Cargo / colis	30 kg G	

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	AEROSOLS	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	2.1
	IMDG danger subsidiaire	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-D, S-U
	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959
	Quantités limitées	1000 ml

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper
Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	Non applicable
n-hexane***	Non applicable
LPG (liquefied petroleum gas) sweetened	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	Non applicable
n-hexane***	Non applicable
LPG (liquefied petroleum gas) sweetened	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
- Canada — Liste des substances domestiques (LSD)
- Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List
- International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Not Classified as Carcinogenic

n-hexane*** Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
- Canada — Liste des substances domestiques (LSD)
- Canada — Service d'indexation toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT GHS
- Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

LPG (liquefied petroleum gas) sweetened Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
- Canada — Liste des substances domestiques (LSD)
- Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane; n-hexane***; LPG (liquefied petroleum gas) sweetened)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane; LPG (liquefied petroleum gas) sweetened)

LPS® Detex® Food Grade Silicone (Aerosol)

Inventaire national	Statut
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restreintes)	Non (Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane; n-hexane***; LPG (liquefied petroleum gas) sweetened)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	14/11/2025
Date initiale	15/11/2025

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.